

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 222

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 5 TER

Dans la dernière phrase du dernier alinéa (4°) du II de cet article, substituer aux mots :

« ou établissements »

les mots :

« ou groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.